

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 avril 2019 s'est réuni le lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à HOSPITAL Michel, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

C.24

Abattage d'arbres sur le boulevard Meyniel

Lors d'un passage caméra pour contrôler nos différents réseaux, il a été constaté que de nombreuses racines ont fragilisées l'égout bâti au niveau du 53 boulevard Meyniel. En effet, il y a un effondrement de plus d'une dizaine de mètres.

Pour pouvoir remédier à ce problème rapidement et durablement, il est impératif de couper les 3 arbres responsables de ces dégâts.

Il est nécessaire de couper ces 3 arbres :

- Pour éviter que les racines ne re-fragilisent cet égout,
- Pour pouvoir maintenir en place les fondations des immeubles,
- Pour pouvoir blinder correctement le chantier.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

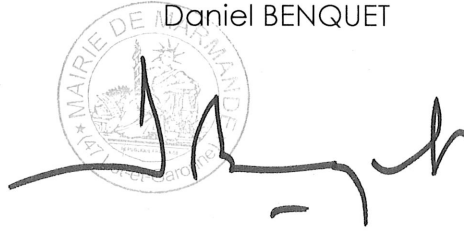
Donne son accord pour l'abattage de 3 arbres au 53 Boulevard Meyniel suite à un effondrement important de l'égout bâti.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 7 mai 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 15/05/19
et de sa transmission au contrôle de légalité le 15/05/19

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

